

**MOUVEMENT 2011**  
**Des ENSEIGNANTS du 1<sup>er</sup> DEGRE**  
**2<sup>ème</sup> PHASE** (informatisée)  
**et 3<sup>ème</sup> PHASE** (manuelle)

Calendrier PREVISIONNEL

Division des Personnels  
Enseignants  
101

Téléphone  
05 34.44.88.70  
Télécopie  
05 34.44.88.07  
Mél.  
la31-dpe@ac-toulouse.fr

Inspection académique  
de la Haute-Garonne  
Cité administrative Bât F  
Bld Armand Duportal  
40303  
31003 Toulouse cedex 6

|  |  |
|--|--|
| <b>10 JUIN</b><br><b>AU 15 JUIN 2011</b> | <b>Publication des postes et</b><br><b>ouverture serveur 2<sup>ème</sup> phase</b> |
| A partir du 22 juin 2011                 | Publication des résultats 2 <sup>ème</sup> phase                                   |
| A compter du 30 juin 2011                | Phase d'ajustement (3 <sup>ème</sup> phase)  |

**QUI DOIT PARTICIPER**

Uniquement les enseignants ayant eu l'obligation de participer à la première phase, et sans poste à l'issue celle ci.

**A NOTER**

*Sont autorisés à participer les enseignants à titre provisoire n'ayant pas fait de vœux à la première phase, ainsi que les enseignants ayant formulé une demande de réintégration après disponibilité.*

*Les enseignants sans poste à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase et qui ne participeraient pas à la seconde phase seront affectés en fin de mouvement, **à la discrétion de l'administration.***

**I – FORMULATION DES VOEUX**

Les vœux sont émis sur les postes dont la liste est publiée sur le site de l'Inspection académique de la Haute-Garonne.

Il s'agit de postes :

- restés vacants à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase
- libérés par les regroupements de temps partiels, de décharges
- libérés pour différents motifs (exeat, congés parentaux, disponibilités, détachement...).

Le nombre de vœux pouvant être émis est fixé à **30**. La saisie de 3 vœux géographiques **au minimum** est **OBLIGATOIRE**.  
Les secteurs géographiques restent identiques à ceux de la première phase.

## II –SAISIE DES VOEUX

La saisie des vœux s'effectuera par Internet en utilisant l'application I-prof qui permet l'accès au Système d'Information et d'Aide pour les Mutations (SIAM). La note « mobilité 2011 » est envoyée par courrier électronique dans toutes les écoles, SEGPA et établissements spécialisés ainsi que dans les boîtes I-prof de chaque enseignant.

☞ Pour accéder aux circulaires sur le site de l'Inspection académique, il convient d'aller sur le site : [www.ac-toulouse.fr/ia31](http://www.ac-toulouse.fr/ia31)  
et ensuite de cliquer sur :

- VIE PROFESSIONNELLE
- puis ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
- puis MOBILITE 2011

Les personnels intégrés par permutation doivent utiliser l'accès à la base I. PROF du département de la Haute-Garonne .

**Le serveur sera ouvert :**

**Du vendredi 10 juin 2011  
au mercredi 15 juin 2011 minuit**

**Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour  
vous connecter.**

Pour tout problème de connexion, vous devez appeler l'assistance  
informatique : 0810 000 282 (prix d'un appel local)

## III – PROCEDURE D'AFFECTION

### REGLE GENERALE

Il ne sera pas attribué de postes en A.S.H., de postes en R.A.R. ou de postes éclatés sur 4 écoles aux **professeurs des écoles stagiaires sortants nommés au 01/09/2010** sauf s'ils en ont fait la demande.

De la même manière il ne sera pas attribué aux **PET 2** de postes en A.S.H ou de postes éclatés sur 4 écoles, sauf s'ils en ont fait la demande

Les barèmes utilisés sont identiques à ceux de la première phase (Cf note mobilité du 11 mars 2011).

### **A – 2<sup>ème</sup> PHASE (INFORMATISÉE).**

#### **Examen des vœux sur postes précis :**

1 Affectation en priorité des enseignants :

- Touchés par une mesure de carte scolaire
- Présentant des pathologies entraînant des contraintes particulières ou étant dans une situation difficile,

2 Affectation en priorité des professeurs des écoles stagiaires sortants nommés au 01/09/2010 suivant leur barème (la priorité ne sera pas appliquée sur les postes de direction)

3- Affectation des PET2

4 Affectation des autres participants suivant leur barème.

A noter :

- Les enseignants qui ne remplissent pas les conditions pour être nommés directeurs d'école et qui sollicitent un poste de direction devront **obligatoirement assurer l'intérim de la direction**.

- Les personnes ayant obtenu un avis défavorable à la liste d'aptitude de direction ne peuvent obtenir un poste de direction.

### **B – 3<sup>ème</sup> PHASE (MANUELLE, EN PRESENCE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS)**

**Afin que l'affectation puisse leur être communiquée, les enseignants sont priés de vérifier sur votre dossier I PROF que les coordonnées téléphoniques et postales les concernant soient correctes. Il leur appartient de signaler toute modification à l'adresse mél suivante : [ia31-dpe@ac-toulouse.fr](mailto:ia31-dpe@ac-toulouse.fr)**

**Les vœux seront examinés sur les communes (tout type de poste) figurant parmi les vœux émis par les participants à la seconde phase.**

**Les priorités seront appliquées selon l'ordre décrit précédemment :**

- 1 -Affectation en priorité des stagiaires sortants nommés au 01/09/2010 suivant leur barème.
- 2- Affectation des PET2 suivant leur barème
- 3- Affectation des autres enseignants suivant leur barème.

**Les enseignants seront affectés sur les postes publiés ou qui se déclareront vacants jusqu'à épuisement des postes**

L'Inspecteur d'Académie par intérim,



Christophe PAILHE BELAIR

**Cette circulaire doit être portée à la connaissance de tous les personnels concernés.**